

Le mois de l'e-administration dans les Cyber-bases du Syndicat Mixte du Pays de Lacq

ANIMATION
GRATUITE ET OUVERTE A TOUS

Un RESEAU
de 6 CYBER-BASES

DU 10 MAI AU 15 JUIN 2010

MOIS DE L'E-ADMINISTRATION
TOUT AU LONG DE CETTE PERIODE VOTRE RESEAU
CYBER-BASE VOUS PROPOSE DE VENIR DECOUVRIR:

- @ LA TELE-DECLARATION,
- @ LES DIFFERENTS TELE-SERVICES
- @ LES SERVICES ADMINISTRATIF EN LIGNE

PROGRAMME:
A LA CYBER-BASE DE MOURENX, EN
CO-ANIMATION AVEC LES PARTENAIRES

MARDI 11 MAI
DE 15H à 16H30 DECLARER SES REVENUS SUR IMPOT.GOUV.FR
DE 17H à 19H DECOUVERTE DES SERVICES EN LIGNE SUR CAF.FR

MARDI 18 MAI
DE 14H à 16H DECOUVERTE DES SERVICES EN LIGNE SUR AMELI.FR

SUR L'ENSEMBLE DU RESEAU
DECOUVERTE DU SITE SERVICE-PUBLIC.FR

ARTHEZ DE BEARN	10 MAI DE 10H à 12H
ARTIX	07 JUIN DE 18H à 20H
MASLACQ	12 MAI DE 17H30 à 19H
MONEIN	01 JUIN DE 18H à 20H
MOURENX	25 MAI DE 18H à 20H
PARDIES	18 MAI DE 18H à 20H

CYBER BASE
Syndicat Mixte du Pays de Lacq

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION AU 05 59 71 71 16
CYBERBASESMPL@CYBER-BASE.ORG

**Syndicat Mixte
du Pays de Lacq**
Communautés de communes
d'Arthez-de-Béarn, Lacq, Lagor et Monein

**Mardi 4 mai 2010
Cyber-base de Mourenx**

Sommaire

Le réseau Cyber-bases du SMPL.....	p.3
Le mois de l'e-administration.....	p.4
Les partenaires.....	p.5
Les nouvelles animations.....	p.10
Infos pratiques.....	p.12
Contacts.....	p.13

Le réseau Cyber-base du SMPL

Le réseau Cyber-base du Syndicat Mixte du Pays de Lacq regroupe les Cyber-bases d'Arthez-de-Béarn, Artix, Maslacq, Monein, Pardies et Mourenx, cette dernière étant la tête de réseau.

Dotés d'équipements informatiques performants, les 6 Cyber-bases du réseau proposent aux adhérents un libre accès à tous les outils informatiques (traitement de texte, retouches photos, recherches sur Internet, accès aux messageries électroniques,...), ainsi que des séances d'initiation ou de perfectionnement en informatique.

Des animateurs sont présents pour aider et orienter les utilisateurs (aide à la rédaction de CV, initiation à l'informatique, accueil de groupes, animation d'ateliers, ...).

Tout au long de l'année, **des animations gratuites** sont organisées pour initier les utilisateurs à l'outil informatique.

Encadrés par les animateurs du réseau, les ateliers sont ouverts à tous les adhérents des cyber-bases: traitement de texte, création d'un PDF, d'un CV, retouche photo, faire des recherches sur Internet, créer un site WEB, télécharger de la musique libre, créer une vidéo, s'initier au scrapbooking,...un programme des animations est édité tous les deux mois.

Parallèlement à ces ateliers, des **animations thématiques** sont aussi organisées ponctuellement. Ainsi, du 10 mai au 15 juin 2010, le réseau Cyber-base organisera **un mois de l'e-administration** qui permettra de faire **découvrir les services publics en ligne**.

Le mois de l'e-administration

Du 10 mai au 15 juin 2010, les 6 Cyber-bases du réseau SMPL organisent un mois de l' e-administration.

Tout au long de cette période, les Cyber-bases vous proposent de découvrir les différents services proposés en ligne par les administrations.

Des représentants des Impôts, de la Caisse d'Allocation Familiale et de l'Assurance Maladie (site Internet Ameli) feront découvrir les télé-services de leurs sites à la Cyber-base de Mourenx.

Mardi 11 mai :

- 15h à 16h30 : déclarer ses revenus sur *impôt.gouv.fr*
- 17h à 19h : découverte des services en ligne sur *caf.fr*

Mardi 18 mai :

- 14h à 16h : découverte des services en ligne sur *ameli.fr*

Les animateurs du réseau Cyber-bases organiseront en parallèle **des ateliers découverte du site *service-public.fr*.**

- Arthez-de-Béarn : 10 mai de 10h à 12h
- Maslacq : 12 mai de 17h30 à 19h
- Pardies : 18 mai de 18h à 20h
- Mourenx : 25 mai de 18h à 20h
- Monein : 1^{er} juin de 18h à 20h
- Artix : 7 juin de 18h à 20h

Les animations proposées sont gratuites. Renseignements et inscriptions au 05 59 71 71 16.

Les partenaires

L'ASSURANCE MALADIE : *ameli.fr*

Avec **5,2 millions de visites** au mois d'octobre 2009, le site Internet de l'Assurance Maladie a doublé sa fréquentation en deux ans. Il est le **3ème site de service public** en terme d'audience.

L'espace « **Assurés** » est de loin le plus consulté avec environ **2,2 millions de visiteurs** en octobre 2009. Depuis 2007, les assurés peuvent accéder à des données personnalisées en créant leur compte Internet sur ameli.fr. Actuellement, ce sont plus de **4 millions de comptes** qui ont déjà été ouverts.

L'Assurance Maladie étoffe son bouquet de services Internet et met à disposition des assurés trois évolutions importantes pour faciliter l'accès à l'information et les aider à trouver plus vite ce qu'ils cherchent.

- **A la mi-décembre**, les assurés vont faire la connaissance d'**Amélie, la nouvelle conseillère virtuelle** du site de l'Assurance Maladie qui est là pour les **guider et faciliter** leurs recherches.

Par rapport à d'autres canaux de contact, la conseillère offre une **plus grande disponibilité et une plus grande réactivité**. Elle répond aux assurés 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sur ameli.fr, pour leurs questions d'ordre administratif. Elle leur donne une information de premier niveau et les aide à trouver plus vite leur réponse.

- L'autre amélioration apportée à la **mi-décembre** concerne le service de recherche des coordonnées d'un professionnel de santé et de ses tarifs. Le service prend d'abord un nouveau nom: **ameli-direct** mais il devient surtout **plus ergonomique** et plus facile à utiliser. L'information donnée sur les professionnels de santé et les tarifs est **plus lisible**, plus simple d'accès. En quelques clics, l'internaute peut désormais effectuer une **recherche par acte**, c'est-à-dire trouver le professionnel qui pratique un acte sans forcément connaître sa spécialité.

Les partenaires (suite)

Depuis le début de l'année 2009, le service enregistre en moyenne **250 000 visites par mois**.

- Enfin, **troisième évolution d'ameli, en janvier 2010**, les données d'ordre administratif et les données relatives à la santé et la prévention seront désormais réparties dans deux sites distincts. Dans un souci de plus grande clarté, **tout ce qui a trait à la santé et la prévention sera regroupé dans un site dédié : ameli-santé**. La légitimité de l'Assurance Maladie est reconnue dans ces deux domaines puisque **8 Français sur 10 pensent qu'elle est dans son rôle pour les conseiller en santé**. Aujourd'hui, **57% des Français² effectuent des recherches dans le domaine de la santé** sur le web. C'est pour répondre à leurs attentes que le site de l'Assurance Maladie propose une entrée par grands thèmes de santé tout en mettant l'accent sur les offres de prévention existantes. L'objectif d'ameli-santé est d'améliorer l'information des assurés et de leur donner des conseils pour les aider à s'orienter dans le système de soins.

Les partenaires (suite)

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : *caf.fr*

Espace "Mon compte" du www.caf.fr

Parmi toutes les fonctionnalités proposées sur le site www.caf.fr, la rubrique "Mon compte" permet de consulter son dossier et d'effectuer des démarches en ligne. Déclarer une grossesse, la naissance ou l'adoption d'un enfant, un déménagement ou un changement de banque sont des exemples de déclaration en ligne de changements de situation. A confirmer par l'envoi à votre Caf des justificatifs demandés au moment de la déclaration.

Déclaration de revenus

Autre fonctionnalité, le site de la CAF calcule automatiquement vos droits et prestations à partir de la déclaration fiscale. Votre déclaration fiscale est donc indispensable à la Caf pour calculer vos droits aux prestations. Avec ou sans revenus perçus en 2009, pensez à déclarer.

Votre Caf s'occupe de tout !

Elle calcule automatiquement vos droits à partir des revenus que vous déclarez aux Impôts : traitements et salaires, revenus non salariés, allocations de chômage, indemnités journalières de Sécurité sociale, pensions et retraites, revenus du patrimoine, charges déductibles...

Pourquoi déclarer aux Impôts même si vous n'avez pas eu de revenus ? Votre déclaration fiscale est indispensable à la Caf pour calculer vos aides au logement. En effet, la Caf récupère chaque année auprès des Impôts toutes les données concernant vos ressources. Aussi, avec ou sans revenus perçus en 2009, pensez à déclarer !

Les partenaires (suite)

LES IMPÔTS : *impots.gouv.fr*

En se connectant au portail fiscal impots.gouv.fr, l'utilisateur peut bénéficier de tous les services en ligne offerts par l'administration fiscale :

- déclarer ses revenus en ligne ;
- payer ses impôts en ligne et gérer ses contrats de prélèvement (possibilité de moduler ses mensualités et acomptes, de changer les références bancaires...);
- consulter son compte fiscal tout au long de l'année ;
- disposer d'une information fiscale personnalisée accessible directement sur le site ou par courriel.

Chaque usager bénéficie de ce service, qu'il ait déclaré ou non ses revenus par Internet.

Pour un suivi plus personnalisé de son dossier fiscal, l'utilisateur peut également créer son propre espace abonné qui sera accessible via la page d'accueil de la rubrique « Particuliers » du site impots.gouv.fr.

La procédure d'abonnement à ce service est simple et rapide. Il suffit de s'identifier à partir de son numéro fiscal et de son numéro de télédéclarant figurant sur la déclaration de revenus et de son revenu fiscal de référence qui figure sur le dernier avis d'imposition. Cette procédure d'abonnement est décrite dans la rubrique « En savoir plus sur l'abonnement » de l'espace « Particuliers ».

Au deuxième semestre 2010, l'accès au compte fiscal pourra se faire sans certificat à partir de la simple saisie des trois identifiants rappelés ci-dessus.

Que trouve-t-on dans le compte fiscal des particuliers ?

Le compte fiscal permet à chaque usager d'accéder à ses données fiscales personnelles des trois dernières années :

- déclarations de revenus et avis correspondant ;

Les partenaires (suite)

- avis d'imposition « impôt sur le revenu » ;
- avis relatifs aux contributions sociales ;
- avis de taxe d'habitation (concernant l'habitation principale et l'habitation secondaire) ;
- avis de taxes foncières (concernant l'habitation principale et l'habitation secondaire) ;
- état détaillé des paiements (dates, modalités, montants et solde pour chaque impôt, avec détail des contrats de paiement et des échéanciers).

Comment bénéficier d'une information fiscale complète ?

Dès la page d'accueil et sans être obligé de créer un « espace abonné » ou à partir de l'espace documentaire, l'utilisateur bénéficie d'une information complète sur l'actualité fiscale.

Il peut choisir une information ciblée en sélectionnant parmi douze choix, les thèmes correspondant à ses centres d'intérêt.

Des services en ligne disponibles

L'utilisateur qui n'est pas abonné peut néanmoins accéder aux services en ligne suivants :

- il peut déclarer ses revenus par Internet sans certificat, à partir de n'importe quel ordinateur en s'identifiant grâce à son numéro de télédéclarant, son numéro fiscal et le montant de son revenu fiscal de référence ;
- il peut payer son impôt en ligne, adhérer au prélèvement automatique à l'échéance ou mensuel, gérer ses prélèvements... en accédant directement, à partir de la rubrique « Particuliers », au service en ligne de paiement des impôts ;
- il peut calculer son impôt de l'année en cours et des années précédentes ;
- il peut télécharger la quasi-totalité des déclarations ;
- il peut consulter l'ensemble de la documentation fiscale.

Les nouvelles animations des Cyber-bases

Cette année, le réseau Cyber-bases du SMPL lance deux nouvelles animations : « soutien scolaire en ligne » et « parcours découverte » pour les grands débutants.

Les « parcours découvertes »

Créés par le réseau Cyber-base, les « parcours découvertes » s'adressent aux débutants en informatique qui souhaitent acquérir les **outils de bases** indispensables pour se servir d'un poste informatique et naviguer sur Internet.

Deux parcours différents sont proposés :

- **« découverte de l'ordinateur »** : initiation au maniement de la souris, du clavier, savoir se repérer dans l'ordinateur, réaliser un texte simple, connaître les périphériques,...
- **« découverte d'Internet »** : fonctionnement des messageries électroniques, naviguer sur Internet, savoir se servir des moteurs de recherche,...

Les parcours sont organisés une fois par semaine, en alternance. Un parcours s'étend sur deux séances. Les débutants sont libres de s'inscrire aux deux parcours ou à un seul.

Lancés au début du mois d'avril, les « parcours découvertes » ont déjà séduits **37** débutants (8 à Pardies, 5 à Arthez-de-Béarn 5 à Artix, 2 à Monein et 17 à Mourenx).

Planning des parcours

Arthez -de-Béarn : samedi de 10h30 à 12h

Artix : mardi de 10h30 à 12h

Monein : jeudi de 16h30 à 18h

Mourenx : jeudi de 10h30 à 12h

Les nouvelles animations des Cyber-bases (suite)

Pardies : mercredi de 10h30 à 12h

La Cyber-base de Maslacq ne propose pas encore cette animation mais elle pourrait la mettre en place sur demande.

Soutien scolaire en ligne

Le réseau Cyber-base du SMPL propose aux enfants du **CP au CM2** un nouvel outil en ligne : le soutien scolaire.

Encadrés par les animateurs du réseau, les enfants auront accès à un outil proposé par le portail national des cyber-bases permettant de **réviser le programme scolaire** grâce à des cours, des vidéos ou des exercices interactifs.

Après adhésion au réseau Cyber-base, les enfants seront accueillis gratuitement une heure par semaine :

Artix : jeudi de 17h30 à 18h30

Arthez-de-Béarn : mercredi de 14h à 15h

Maslacq : mercredi de 14h30 à 15h30

Monein : vendredi de 17h à 18h

Mourenx : samedi de 10h à 11h

Pardies : jeudi de 17h à 18h

Infos pratiques

Tarifs

Carte d'abonnement annuel : 5€

Carte de connexion Internet 2 heures : 3€

Gratuit pour les demandeurs d'emploi

**Jours et heures d'ouverture
de sept. à juin** (horaires spécifiques en juillet-août)

		Arthez de Béarn	Artix	Maslacq	Monein	Mourenx	Pardies
Lundi	Matin	10h-12h		9h30-12h			
	A-midi		16h-20h		16h-20h		
Mardi	Matin		10h-12h		10h-12h	9h30-12h	*9h-12h
	A-midi	14h-17h	*17h30-19h		16h-20h	14h-20h	*14h-16h30 16h30-20h
Mercredi	Matin		*10h-12h30		10h-12h	9h30-12h	10h-12h
	A-midi	14h-15h30 *15h30-17h		14h30-19h	14h-18h	14h-18h	14h-18h30
Jeudi	Matin	9h30-12h	*10h30-12h			9h30-12h	*9h-12h
	A-midi		*17h30-19h		16h-18h	14h-18h	14h-18h
Vendredi	Matin						
	A-midi		14h-16h		14h-19h	14h-19h	
Samedi	Matin	10h-12h			9h-12h	9h30-13h30	

*Arthez de Béarn : * sur rendez-vous.*
*Artix : * ouvert au public uniquement en période scolaire.*
*Pardies : * ouvert au public uniquement en période de vacances scolaires.*

Coordonnées

@ Cyber-base d'Arthez-de-Béarn - 05 59 67 45 65
2, place Cézaire - Centre socio-culturel

@ Cyber-base de Maslacq - 05 59 67 33 81
16, rue Carrère - Maison Menat

@ Cyber-base de Mourenx (Tête de réseau) - 05 59 71 71 16
20, place du Béarn

@ Cyber-base d'Artix - 05 59 83 25 15
174, place du Général De Gaulle - Ancienne bibliothèque

@ Cyber-base de Monein - 05 59 21 32 07
22, rue du commerce - Centre socio-culturel

@ Cyber-base de Pardies - 05 59 71 50 26
Place de la poste - Bâtiment des associations

Courriel : cyberbasesmpl@cyber-base.org

Contacts

Réseau Cyber-base du SMPL
Cyber-base de Mourenx (tête de réseau)
20 Place du Béarn
64150 MOURENX
Tél : 05 59 60 71 71 16
Courriel : cyberbasesmpl@cyber-base.org

Christelle DUMUR
Responsable du réseau Cyber-base du SMPL

Communauté de communes de Lacq
Rond-point des chênes
BP 73
64150 MOURENX
Tel : 05 59 60 03 46

Jérémie MARTIN
Responsable du service communication
Tel : 05 59 60 73 56
Fax : 05 59 60 95 43
Courriel : j-martin@cc-lacq.fr

Julie BEROT-GAY
Service communication
Tél : 05 59 60 03 46
Fax : 05 59 60 06 93
Courriel : j-berotgay@cc-lacq.fr